

ADMIS  **FONCTION
PUBLIQUE**

**CONCOURS
2022-2023**

12^e édition

SOUS-OFFICIER DE GENDARMERIE

Concours externe, interne, 3^e voie • Catégorie B

Tout-en-un

Annales 2021 incluses

TOUT POUR RÉUSSIR

ÉCRIT ET ORAL



Votre concours, votre métier
en 20 questions-réponses



Test d'auto-évaluation
Plannings de révisions



18 fiches de cours



Méthode et conseils du jury



150 exercices corrigés
20 sujets corrigés



150 questions du jury
2 simulations d'entretien



OFFERT 20 tutos sur l'aptitude
en ligne professionnelle

Vuibert
N°1 DES CONCOURS

ADMIS  **FONCTION
PUBLIQUE**

**CONCOURS
2022-2023**

12^e édition

SOUS-OFFICIER DE GENDARMERIE

Concours externe, interne, 3^e voie • Catégorie B

Tout-en-un

François Lavedan

Cadre au ministère de l'Intérieur

et membre de plusieurs jurys de concours administratifs

Vuibert

Ressources numériques



**Téléchargez gratuitement
20 tutos sur l'épreuve
d'aptitude professionnelle
et la boîte à outils
sur www.vuibert.fr/site/214000**

ISSN : 2109-9305
ISBN : 978-2-311-21400-0

Crédits photographiques : Pascal Pavani/AFP
Conception de la couverture et de l'intérieur : Séverine Tanguy
Composition : So'Graph



La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Le « photocopillage », c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le « photocopillage » menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération. En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite. Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur.

S'adresser au Centre français d'exploitation du droit de copie : 20, rue des Grands-Augustins, F-75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70

© Vuibert – février 2022 – 5, allée de la 2^e DB – 75015 Paris
Site Internet : <http://www.vuibert.fr>

Sommaire

pour se repérer

Travail
réalisé

Votre concours, votre métier en 20 questions-réponses



1. Quel est le statut de sous-officier de gendarmerie ?	7	<input type="checkbox"/>
2. Quelles sont les missions du sous-officier de gendarmerie ?	7	<input type="checkbox"/>
3. Quelles sont les prérogatives judiciaires du sous-officier de gendarmerie ?	8	<input type="checkbox"/>
4. Quel est l'armement des sous-officiers de gendarmerie ?	9	<input type="checkbox"/>
5. Quelles sont les conditions d'inscription au concours ?	10	<input type="checkbox"/>
6. Quels sont les différents concours ?	11	<input type="checkbox"/>
7. Quelles sont les épreuves du concours externe ?	12	<input type="checkbox"/>
8. Quelles sont les épreuves du concours interne ?	12	<input type="checkbox"/>
9. Quelles sont les épreuves du troisième concours ?	12	<input type="checkbox"/>
10. Comment constituer le dossier de candidature ?	13	<input type="checkbox"/>
11. Comment est-on convoqué aux épreuves du concours ?	14	<input type="checkbox"/>
12. Comment est-on informé de ses résultats ?	14	<input type="checkbox"/>
13. Comment se déroule la visite médicale ?	15	<input type="checkbox"/>
14. Comment se déroule l'intégration en école ?	15	<input type="checkbox"/>
15. Comment se déroule la formation en école ?	16	<input type="checkbox"/>
16. Quelles sont les rémunérations et retraites ?	17	<input type="checkbox"/>
17. Quel est le régime de travail ?	18	<input type="checkbox"/>
18. Comment se déroulent les premières années de la carrière ?	18	<input type="checkbox"/>
19. Quelles sont les perspectives de carrière ?	19	<input type="checkbox"/>
20. Quelle est l'actualité de la profession ?	19	<input type="checkbox"/>
► Témoignages	20	<input type="checkbox"/>
► Auto-évaluation	23	<input type="checkbox"/>

PARTIE 1 Réussir les épreuves d'admissibilité



Composition (concours externe)

► Planning de révisions	32	<input type="checkbox"/>
► Présentation de l'épreuve	33	<input type="checkbox"/>

► Méthodologie et conseils	35	<input type="checkbox"/>
► Annales corrigées	47	<input type="checkbox"/>
Sujet n° 1 : 2021	47	<input type="checkbox"/>
Sujet n° 2 : 2020	50	<input type="checkbox"/>
Sujet n° 3 : 2019	53	<input type="checkbox"/>
Sujet n° 4 : 2018	56	<input type="checkbox"/>
Sujet n° 5 : 2018	59	<input type="checkbox"/>

Connaissances professionnelles (concours interne)

► Planning de révisions	62	<input type="checkbox"/>
► Présentation de l'épreuve	63	<input type="checkbox"/>
► Méthodologie et conseils	65	<input type="checkbox"/>
► Entraînement	70	<input type="checkbox"/>
► Annales corrigées	77	<input type="checkbox"/>
Sujet n° 1 : 2021	77	<input type="checkbox"/>
Sujet n° 2 : 2020	80	<input type="checkbox"/>
Sujet n° 3 : 2019	82	<input type="checkbox"/>
Sujet n° 4 : 2018	85	<input type="checkbox"/>
Sujet n° 5 : 2018	88	<input type="checkbox"/>

PARTIE 2 Réussir les épreuves d'admission



Inventaires de personnalité (concours externe, interne et 3^e voie)

► Présentation	94	<input type="checkbox"/>
► Méthodologie et conseils	97	<input type="checkbox"/>

Aptitude professionnelle (concours externe et interne)

► Planning de révisions	100	<input type="checkbox"/>
► Présentation de l'épreuve	101	<input type="checkbox"/>

► Méthodologie et conseils	102	<input type="checkbox"/>
► Tout le cours et entraînement	104	<input type="checkbox"/>
1. Les tests d'aptitude verbale	104	<input type="checkbox"/>
2. Les tests d'aptitude numérique	110	<input type="checkbox"/>
3. Les tests de raisonnement logique	115	<input type="checkbox"/>
► Sujets corrigés	126	<input type="checkbox"/>
Sujet n° 1	126	<input type="checkbox"/>
Sujet n° 2	133	<input type="checkbox"/>

Entretien avec un psychologue (concours externe, interne et 3^e voie)

► Présentation	140	<input type="checkbox"/>
► Méthodologie et conseils	141	<input type="checkbox"/>

Entretien avec le jury (concours externe, interne et 3^e voie)

► Planning de révisions	144	<input type="checkbox"/>
► Présentation de l'épreuve	145	<input type="checkbox"/>
► Méthodologie et conseils	149	<input type="checkbox"/>
1. La présentation du candidat	150	<input type="checkbox"/>
2. La rédaction du CV détaillé (concours externe)	152	<input type="checkbox"/>
3. La préparation du dossier professionnel (concours interne)	155	<input type="checkbox"/>
4. L'exposé des motivations	161	<input type="checkbox"/>
5. L'exposé sur le sujet tiré au sort (concours externe)	163	<input type="checkbox"/>
6. Les questions posées par le jury	164	<input type="checkbox"/>
7. Conseils pour le jour de l'épreuve	167	<input type="checkbox"/>
► Tout le cours	169	<input type="checkbox"/>
1. La V ^e République	169	<input type="checkbox"/>
2. Le président de la République	171	<input type="checkbox"/>
3. Le Premier ministre et le gouvernement	173	<input type="checkbox"/>
4. Le Parlement	175	<input type="checkbox"/>
5. Les collectivités territoriales	177	<input type="checkbox"/>
6. Les institutions européennes	181	<input type="checkbox"/>
7. L'organisation judiciaire et les juridictions administratives	183	<input type="checkbox"/>
8. Quelques notions essentielles de géographie française	187	<input type="checkbox"/>
9. Rappels de géographie	191	<input type="checkbox"/>
10. Rappels d'histoire	201	<input type="checkbox"/>
11. Histoire de la gendarmerie	217	<input type="checkbox"/>

12. Les missions actuelles de la gendarmerie	219	<input type="checkbox"/>
13. L'organisation de la Gendarmerie nationale	222	<input type="checkbox"/>
14. Les personnels de la gendarmerie	226	<input type="checkbox"/>
15. Rappels chronologiques	230	<input type="checkbox"/>
► 5 exposés corrigés (concours externe)	242	<input type="checkbox"/>
Exposé n° 1	242	<input type="checkbox"/>
Exposé n° 2	243	<input type="checkbox"/>
Exposé n° 3	244	<input type="checkbox"/>
Exposé n° 4	245	<input type="checkbox"/>
Exposé n° 5	246	<input type="checkbox"/>
► 90 questions commentées	247	<input type="checkbox"/>
► Simulations d'entretien	254	<input type="checkbox"/>
Simulation d'entretien n° 1 : Concours externe	254	<input type="checkbox"/>
Simulation d'entretien n° 2 : Concours interne	258	<input type="checkbox"/>

Épreuve d'évaluation numérique (concours externe et interne)

► Planning de révisions	262	<input type="checkbox"/>
► Présentation de l'épreuve	263	<input type="checkbox"/>
► Méthodologie et conseils	266	<input type="checkbox"/>
► Sujets corrigés	271	<input type="checkbox"/>
Sujet n° 1	271	<input type="checkbox"/>
Sujet n° 2	273	<input type="checkbox"/>
Sujet n° 3	275	<input type="checkbox"/>

Épreuve physique de gendarmerie (concours externe et interne)

► Présentation de l'épreuve	280	<input type="checkbox"/>
► Méthodologie et conseils	284	<input type="checkbox"/>

Votre concours, votre métier

en 20 questions-réponses



1. Quel est le statut de sous-officier de gendarmerie ?

L'intégration des services de police et de gendarmerie continue de se poursuivre, notamment en police judiciaire, en matière de coopération internationale et à travers la mutualisation de certains moyens opérationnels.

D'autre part, en raison de leur statut militaire, les gendarmes n'ont pas de droits syndicaux, ni de droit de grève. Toutefois, une loi du 18 août 2010 est venue tempérer quelque peu le principe d'interdiction des syndicats en instituant des instances de représentation et de participation au sein de la Gendarmerie nationale. Selon l'article 1 du décret d'application de cette loi, « les instances de représentation et de participation au sein de la Gendarmerie nationale contribuent à la communication et au dialogue interne. Elles permettent à chaque militaire de participer à la prise des décisions relatives à la vie courante de son unité. »

Par ailleurs, les gendarmes sont également soumis à un strict devoir de réserve quant à leurs opinions et croyances personnelles.

Enfin, pour nécessité de service, les gendarmes bénéficient d'un logement de fonction. Contrairement à une idée reçue, il ne s'agit pas véritablement d'un casernement, même si ce terme est parfois employé et si vous pouvez être amené à vivre à proximité immédiate de vos collègues et de leurs familles.

2. Quelles sont les missions du sous-officier de gendarmerie ?

D'une manière générale, il est très difficile d'établir une liste exhaustive des missions et « métiers » possibles d'un gendarme. Leur très grande variété est l'un des plus grands attraits du métier de gendarme. Bien évidemment, les diplômes de spécialité orientent la carrière d'un gendarme.

Schématiquement, les principales missions possibles pour un gendarme sont les suivantes :

- la sécurisation des zones rurales et périurbaines : le contact avec la population, la lutte contre la délinquance et le suivi d'affaires judiciaires simples seront confiés aux gendarmes affectés dans la gendarmerie départementale ;
- la police judiciaire : enquêtes à propos des diverses formes des moyenne et grande délinquances (stupéfiants, vols à main armée, infractions économiques, atteintes aux personnes) ;
- le maintien de l'ordre : les gendarmes mobiles seront chargés de rétablir ou de maintenir l'ordre public lors d'événements publics ou dans des quartiers sensibles ;
- la sécurité routière : les pelotons autoroutiers et les motards de la Gendarmerie nationale veilleront principalement à la sécurité routière, de manière préventive comme répressive ;
- la formation : que ce soit au titre de la formation continue, en tant que formateur anti-drogue, en école de gendarmerie ou bien encore à l'étranger au titre de la coopération internationale, de nombreux gendarmes effectuent des missions de formation.

3. Quelles sont les prérogatives judiciaires des sous-officiers de gendarmerie ?

En principe, un gendarme est agent de police judiciaire (APJ), comme le prévoit l'article 20 du Code de procédure pénale). Cette qualité leur donne un certain nombre de prérogatives judiciaires, comme celle de pouvoir procéder à un contrôle d'identité, prendre une plainte, auditionner une personne mise en cause dans une affaire judiciaire ou bien encore rédiger un procès-verbal d'interpellation.

Les agents de police judiciaire seront placés sous l'autorité d'un officier de police judiciaire. Seul l'officier de police judiciaire (OPJ, régi par l'article 16 du Code de procédure pénale) disposera de prérogatives judiciaires étendues.

Il pourra notamment ainsi procéder à des actes en exécution d'une commission rogatoire reçue d'un juge d'instruction, pratiquer une perquisition, rédiger des réquisitions (auprès de banques, d'opérateurs téléphoniques, de personnes qualifiées) et placer un individu en garde à vue. Après avoir suivi une formation spécifique et réussi un examen, un gendarme pourra devenir officier de police judiciaire. La réussite de cet examen sera même une nécessité pratique pour un gendarme souhaitant faire carrière au sein d'un groupe d'enquête.

Par ailleurs, en cas de crime ou de délit flagrants, aucune qualité judiciaire n'est exigée pour en appréhender l'auteur, à la condition de présenter l'individu dans les plus brefs délais à l'officier de police judiciaire territorialement compétent.

Enfin, les gendarmes, qu'ils soient APJ ou OPJ, demeurent soumis à l'autorité et au contrôle du procureur de la République. Dans le cas d'une commission rogatoire, les gendarmes sont également soumis à l'autorité et au contrôle du juge d'instruction mandant.

4. Quel est l'armement des sous-officiers de gendarmerie ?

Comme les policiers et douaniers, les gendarmes sont individuellement dotés d'un pistolet semi-automatique, le Sig Sauer SP2022. Ce dernier est équipé d'un chargeur de 15 cartouches de calibre 9 mm, accompagné d'un autre chargeur identique porté à la ceinture.

En dotation collective, les gendarmes peuvent être équipés de fusils à pompe, du fusil d'assaut Famas ou de moyens lacrymogènes. À la suite des attentats de novembre 2015, les membres des PSIG sont équipés d'un nouveau pistolet-mitrailleur. Il s'agit du HKG36, de calibre 5,56 mm. Cette arme allemande est capable de percer les gilets pare-balles. Les gendarmes mobiles seront les principaux utilisateurs des moyens lacrymogènes, notamment sous la forme de grenades. Naturellement, l'usage de l'arme doit se faire dans le cadre légal de la légitime défense, et chaque gendarme a une obligation d'entraînement régulier au tir.

Chaque gendarme bénéficie d'un gilet pare-balles individuel et de nouveaux porte-plaques capables d'arrêter des tirs de kalachnikov, d'un casque et d'un bouclier balistique.

Après habilitation, les gendarmes peuvent être dotés d'un bâton télescopique de défense.

USAGE DES ARMES PAR LES FORCES DE L'ORDRE

Les gendarmes peuvent utiliser leurs armes dans les conditions légales de la légitime défense : répondre à une attaque injustifiée de manière immédiate et proportionnée.

À la suite des attentats de novembre 2015, les conditions d'usage des armes par les forces de l'ordre ont été modifiées pour mieux correspondre aux situations rencontrées lors des tueries de masse.

Les fonctionnaires de la Police nationale, les militaires de la Gendarmerie nationale, les militaires déployés sur le territoire national ou encore les agents des douanes ne sont pas pénalement responsables en cas d'usage de leur arme visant à empêcher de nouveaux meurtres ou tentatives de meurtre dans un temps rapproché face à des individus ayant déjà commis plusieurs meurtres ou tentatives de meurtre.

La loi du 28 février 2017 étend également la possibilité d'usage des armes à d'autres cas précis : lorsque, après deux sommations faites à haute voix, ils ne peuvent défendre autrement les lieux qu'ils occupent ou les personnes qui leur sont confiées ; lorsqu'un conducteur ne s'arrête pas à leurs sommations ; lorsque le comportement d'un conducteur ou de ses passagers est de nature à mettre délibérément en danger la vie d'autrui ou d'eux-mêmes...

5. Quelles sont les conditions d'inscription au concours ?

Avant de vous présenter au concours de gendarme, il importe de bien connaître toutes les conditions requises. Trop de candidats échouent faute d'avoir pris à temps leurs dispositions pour les satisfaire. Enfin, il faut bien savoir que, si la candidature au concours externe de gendarme implique l'obtention du baccalauréat, le niveau réel de difficulté du concours reste élevé.

Le concours de gendarme a fait l'objet d'une récente réforme, dont les modalités sont expliquées ci-dessous.

Les candidat(e)s peuvent s'inscrire sur le site Internet de la Gendarmerie nationale www.lagendarmerierecrute.fr. L'heure de validation de l'inscription fait foi sur Internet. Le courriel de validation étant envoyé aux candidats 12 heures après l'enregistrement de l'inscription, les candidats doivent tenir compte de ce délai.

Pour pouvoir déposer un dossier de candidature au concours externe de gendarme, les conditions sont les suivantes :

- être de nationalité française ;
- être âgé de 18 ans révolus et de 35 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours ;
- jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité (une enquête de moralité sera effectuée) ;
- les candidats au concours externe de gendarme devront être titulaire du baccalauréat ou pouvoir en justifier l'obtention par tout moyen à l'issue des résultats d'admissibilité ou d'un diplôme ou titre enregistré et classé au moins au niveau IV ;
- savoir nager (votre aptitude sera vérifiée en école) ;
- être en règle par rapport aux dispositions du service national : avoir satisfait aux obligations du service national ou à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD), ou bien en avoir été légalement exempté ou dispensé, ou encore à la Journée Défense Citoyenne (JDC) ;
- ne pas s'être déjà présenté trois fois à chacun des concours ;
- ne pas avoir bénéficié d'un congé de reconversion entraînant la cessation définitive de l'état militaire (candidat militaire ou ex-militaire).

Les candidats au deuxième concours (concours interne) doivent :

- être en particulier de nationalité française ;
- être âgés de 18 ans au moins et de 35 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours ;
- ne pas avoir été privés de leurs droits civiques ;
- satisfaire aux conditions médicales et physiques d'aptitude fixées par arrêté ;
- présenter une moralité et avoir un comportement compatibles avec l'exercice de la fonction de sous-officier de gendarmerie ;
- ne pas s'être déjà présenté trois fois au deuxième concours.

Et être :

- soit volontaires de la gendarmerie, titulaire du diplôme de gendarme adjoint en activité, et comptant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins un an de service en cette qualité ;
- soit adjoints de sécurité de la Police nationale en activité et comptant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins un an de service en cette qualité ;
- soit militaires des forces armées autres que la Gendarmerie nationale servant en vertu d'un contrat, en activité et comptant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins quatre ans de service en cette qualité ;
- soit aux réservistes de la Gendarmerie nationale.

Les candidats au troisième concours (voie professionnelle) doivent :

- être de nationalité française ;
- être âgés de 18 ans au moins et de 35 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours ;
- ne pas avoir été privés de leurs droits civiques ;
- satisfaire aux conditions médicales et physiques d'aptitude fixées par arrêté ;
- présenter une moralité et avoir un comportement compatibles avec l'exercice de la fonction de sous-officier de gendarmerie ;
- ne pas s'être déjà présenté trois fois au troisième concours ;
- justifier d'une expérience professionnelle de trois années dans des conditions fixées par arrêté du ministre de l'Intérieur.

6. Quels sont les différents concours ?

Il existe trois concours différents pour devenir sous-officier de gendarmerie :

- **un concours externe**, ouvert aux titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent ;
- **un concours « interne »**, ouvert aux gendarmes adjoints volontaires, aux adjoints de sécurité de la Police nationale, aux militaires des forces armées autres que la Gendarmerie nationale et aux réservistes de la Gendarmerie nationale ;
- **un troisième concours**, ouvert sans conditions de diplôme aux candidats justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins trois années. Ouvert ponctuellement, ce concours a notamment pour vocation le recrutement de certains spécialistes dont la Gendarmerie nationale pourrait avoir besoin (exemples : maréchal-ferrant ou musicien pour la garde républicaine).

La répartition des postes offerts entre les trois concours est schématiquement la suivante :

- concours externe : 60 % des postes ;
- concours interne : 30 à 40 % des postes ;
- troisième concours : entre 0 et 10 % des postes.

7. Quelles sont les épreuves du concours externe ?

L'épreuve d'admissibilité consiste en une **composition de culture générale sans documentation** (durée : 3 heures ; coefficient 7).

Les épreuves d'admission en région ou en visioconférence (DROM / COM, ex DOM/TOM) comprennent :

- **deux inventaires de personnalité** (non notés) ;
- une **épreuve d'aptitude professionnelle** (durée : 35 minutes ; non notée) ;
- un **entretien individuel avec un psychologue** (non noté) ;
- un **entretien avec le jury** (durée : 10 minutes de préparation et 20 minutes d'entretien ; coefficient 7) ;
- une épreuve d'**évaluation numérique** (durée : 30 minutes, coefficient 1) ;
- une **épreuve physique** (coefficient 3).

8. Quelles sont les épreuves du concours interne ?

L'épreuve d'admissibilité porte sur des **connaissances professionnelles** (durée : 3 heures ; coefficient 7).

Les épreuves d'admission comprennent :

- **deux inventaires de personnalité** (non notés) ;
- une **épreuve d'aptitude professionnelle** (durée : 35 minutes ; non notée) ;
- un **entretien individuel avec un psychologue** (non noté) ;
- un **entretien avec le jury** (durée : 10 minutes de préparation et 20 minutes d'entretien ; coefficient 7) ;
- une épreuve d'**évaluation numérique** (durée : 30 minutes, coefficient 1) ;
- une **épreuve physique** (coefficient 3).

9. Quelles sont les épreuves du troisième concours ?

L'épreuve unique d'admissibilité est une épreuve visant à apprécier les **acquis de l'expérience professionnelle du candidat** (coefficient 5). Cette épreuve consiste en l'examen d'un **dossier** remis par le candidat au bureau du recrutement, des concours et des examens de la Direction générale de la Gendarmerie nationale à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture du concours. Le jury examine le dossier qu'il note de 0 à 20 en fonction de l'expérience acquise par le candidat durant son parcours professionnel.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle est disponible sur le site Internet de la Gendarmerie nationale.

En même temps que les épreuves d'admission, les candidats sont soumis à **deux inventaires de personnalité** destinés à préparer, pour les candidats admissibles, leur **entretien individuel avec un psychologue**.

- Les épreuves d'admission comprennent :
- une **épreuve orale d'entretien avec le jury** (durée : 20 minutes d'entretien) ;
 - une **épreuve pratique d'aptitude professionnelle** : cette épreuve consiste en une mise en situation pratique en lien direct avec la nature de l'expérience professionnelle au titre de laquelle le concours est ouvert. Le troisième concours étant ouvert en fonction de spécialités bien précises (musicien, maréchal-ferrant...), cette épreuve est donc adaptée au cas par cas.

10. Comment constituer le dossier de candidature ?

Le dossier de candidature peut être soit téléchargé sur le site Internet du recrutement de la gendarmerie <http://www.lagendarmerierecrute.fr>, soit retiré auprès d'une brigade de gendarmerie ou d'un centre d'information et de recrutement. Le dossier d'inscription rempli doit être adressé pour la métropole au centre de sélection et de concours dont relève le candidat et, pour l'outre-mer, au centre de recrutement, concours et sélection dont relève le candidat (la liste des différents centres est disponible dans le dossier d'inscription). Tout dossier déposé ou posté après la date butoir ne pourra pas être pris en considération, le cachet de la poste faisant foi.

Veillez à respecter scrupuleusement la liste des pièces à fournir pour la constitution de votre dossier de candidature.

En toute hypothèse, les candidats s'attacheront à lire attentivement la notice jointe au dossier et à la conserver en lieu sûr.

De même, n'attendez pas le dernier moment pour renvoyer votre dossier de candidature et gardez-en une photocopie.

Vérifiez bien que votre dossier comporte toutes les pièces requises (tout dossier incomplet est rejeté).

Une fois que la gendarmerie vous aura communiqué une convocation aux épreuves, notez bien sur votre agenda la date de votre convocation aux épreuves du concours de gendarme (le jour J, l'heure H, le lieu L).

11. Comment est-on convoqué aux épreuves du concours ?

Qualité du candidat	Date de dépôt de la candidature	Lieu de dépôt de la candidature
Civil	Recrutement ouvert à tout moment	Brigade de gendarmerie du lieu de domicile, centre de recrutement de la gendarmerie (liste en annexe) ou site Internet http://www.lagendarmerierecrute.fr/
Militaire engagé (dans une autre armée ou dans un service commun)	Au cours des 6 mois précédant le terme du contrat	Après du commandant de formation administrative puis à la brigade de gendarmerie du lieu d'affectation, ou dans un centre d'information et de recrutement de la gendarmerie (liste en annexe)
Militaire de carrière	À tout moment	

Une fois que votre dossier de candidature aura été validé, vous recevrez par voie postale une lettre de convocation aux épreuves, une fiche d'information pratique destinée à faciliter l'accès au centre de sélection et un bon unique de transport qui vous permettra d'acquiescer gratuitement un billet SCNF aller-retour pour vous rendre au centre de sélection.

Les épreuves de sélection se déroulent sur deux jours et auront lieu dans un des centres régionaux de la gendarmerie.

12. Comment est-on informé de ses résultats ?

D'une manière générale, les candidats au concours de gendarme sont informés de leurs résultats par courrier et dans un délai de deux mois après le passage des épreuves de sélection. Votre candidature peut être :

- agréée : vous avez réussi les épreuves. Vous serez prochainement invité à rejoindre une école de gendarmerie, sous réserve qu'aucun renseignement défavorable vous concernant ne soit recueilli dans l'intervalle et que vous soyez déclaré apte au cours d'une visite médicale passée auprès d'un médecin servant dans la gendarmerie ;

- ajournée. Vous serez ajourné pour une durée de quatre mois en cas d'échec à l'épreuve physique. Après l'écoulement de ce délai, vous pourrez de nouveau déposer un dossier de candidature ;

- rejetée : en cas de renseignements défavorables sur la moralité ou d'inaptitude médicale définitive.

Il est important de préciser ici qu'après votre réussite au concours vous pouvez attendre un certain moment avant d'être intégré en école. Ce temps d'attente varie de quelques mois à un peu plus d'une année.

13. Comment se déroule la visite médicale ?

Si vous êtes reçu au concours, vous serez convoqué à une **visite médicale de sélection**. Au préalable, vous devrez vous munir de tous les documents médicaux en votre possession (carnet de vaccination, examens radiologiques, carnet de santé). Vous serez examiné par un médecin servant dans la gendarmerie afin d'établir votre aptitude physique. Cette aptitude physique sera notamment déterminée par votre vue (vous devez être « Y4 » : acuité visuelle sans correction tolérée à 6/10^e au total pour les deux yeux, soit 3/10^e pour chaque œil ou 4/10^e et 2/10^e ou 5/10^e et 1/10^e avec champ visuel normal, sens lumineux normal et vision binoculaire normale). Le certificat médical établi alors sera le seul à faire foi en ce qui concerne votre aptitude physique. Le médecin peut alors vous déclarer apte ou inapte temporairement, voire définitivement (votre départ en école ne sera prononcé qu'à l'occasion d'une nouvelle visite médicale).

Le profil médical requis, appelé SIGYCOP, devra être le suivant :

S	I	G	Y	C	O	P
Ceinture scapulaire et membres supérieurs	Ceinture pelvienne et membres inférieurs	État général	Yeux et vision	Sens chromatique	Oreilles et audition	Psychisme
2	2	2	4	3	2	0

14. Comment se déroule l'intégration en école ?

Environ deux mois avant votre admission en école, vous recevrez une notification de décision définitive d'autorisation à l'engagement. Cette notification vous indiquera l'école à rejoindre et la date.

Par la suite, dans le cadre du recrutement, vous passerez une visite médicale d'incorporation. Dès votre entrée en école, elle sera réalisée par le médecin militaire de l'école et confirmera ou infirmera les résultats de la visite médicale de sélection. Le cas échéant, le médecin militaire de l'école peut décider d'envoyer en consultation l'élève-gendarme auprès d'un médecin spécialiste des armées pour un avis quant à son aptitude. En cas d'inaptitude constatée, les élèves seront informés de l'annulation de leur contrat pour inaptitude physique préexistant à la signature du contrat.

Il faut également noter que la constatation d'une toxicomanie avérée ou décelée par des examens médicaux est une cause d'inaptitude à l'engagement.

Le premier jour de votre arrivée en école, vous signerez un contrat d'engagement. Ce contrat d'engagement porte sur une durée de six ans où vous vous engagez à servir dans la gendarmerie. Ce contrat peut être dénoncé au cours de la période probatoire égale au temps de formation en école (douze mois) :

- sur demande de l'intéressé ;
- pour inaptitude physique préalable à l'engagement ;
- pour inaptitude à l'emploi de gendarme.

Ce contrat d'engagement peut être annulé à tout moment pour non-respect des conditions légales régissant l'engagement dans la gendarmerie.

15. Comment se déroule la formation en école ?

Votre formation en école sera rémunérée (autour de 1 400 euros nets mensuels pour un élève-gendarme célibataire).

Sa durée sera de neuf mois sous le régime de l'internat. À l'issue, les élèves-gendarmes seront affectés pour un stage de trois mois en formation continue en unité.

À ce jour, il existe cinq principales écoles pour la formation des sous-officiers de gendarmerie : Châteaulin (Finistère), Chaumont (Haute-Marne), Dijon (Côte-d'Or), Montluçon (Allier) et Tulle (Corrèze).

Par ailleurs, depuis octobre 2017, 120 élèves-gendarmes, en formation à Tulle depuis un mois, rejoignent l'académie des jeunes gardes civils de Valdemoro, à proximité de Madrid, pour une formation de neuf mois.

Cette formation commune, inédite en Europe et validée par la signature d'un accord entre les deux ministres de l'Intérieur le 23 août 2017, est dispensée à la fois par des cadres espagnols et français.

Le mode d'hébergement est le régime d'internat en caserne. Les frais de nourriture sont supportés par les élèves-gendarmes.

Le contenu de la formation touche principalement les domaines suivants :

- la formation professionnelle (police judiciaire, administrative, de la circulation routière) ;
- la formation militaire (tir et armement, tactique, topographie et télécommunications) ;
- la formation générale (déontologie, management, accueil du public et bureautique) ;
- la formation physique (sport, techniques professionnelles d'intervention) ;
- la formation judiciaire (la formation d'officier de police judiciaire (OPJ) sera intégrée à la formation initiale).

Cette formation initiale est divisée en trois phases :

- la première, d'une durée de quatre mois, est centrée sur la formation militaire générale portant sur les savoir-être et les savoir-faire. Elle inclut notamment un socle éthique, technique et tactique et vise également à l'aguerrissement des élèves gendarmes ;

- la deuxième est axée sur la formation à l'exercice des fonctions d'agent de la force publique et d'agent de police judiciaire ainsi que sur les principes et techniques régissant l'emploi de la force et les règles juridiques l'encadrant ;
- la troisième consolide les acquis des deux premières phases et permet l'insertion du gendarme dans son environnement professionnel en qualité d'acteur de la sécurité publique.

Il faut préciser que l'obtention du permis de conduire civil de catégorie « B » ou militaire « véhicules légers » est indispensable pour pouvoir être nommé gendarme.

Préalablement à l'affectation en unité, chaque gendarme se voit attribuer le **certificat d'aptitude à la gendarmerie** (CAG), homologué au niveau IV de l'enseignement technologique (équivalence du baccalauréat). Il a également la qualité d'agent de police judiciaire.

La première affectation en unité est choisie par les élèves-gendarmes en fin de scolarité et en fonction de leur classement de sortie d'école parmi les places offertes au choix en gendarmerie départementale, gendarmerie mobile ou garde républicaine.

LE SERMENT DU GENDARME

À la sortie de l'école de gendarmerie, devenu sous-officier de gendarmerie, vous prêterez le serment suivant en levant la main droite :

« Je jure d'obéir à mes chefs en tout ce qui concerne le service auquel je suis appelé, et, dans l'exercice de mes fonctions, de ne faire usage de la force qui m'est confiée que pour le maintien de l'ordre et l'exécution des lois. ».

16. Quelles sont les rémunérations et retraites ?

Les rémunérations de gendarme demeurent attractives, surtout si l'on prend en compte le fait que les gendarmes se voient octroyer un logement de fonction par nécessité absolue de service.

Quelques exemples de rémunérations nettes mensuelles :

- élève-gendarme célibataire : 1 550 euros ;
- gendarme célibataire, trois ans de service : 1 700 euros ;
- gendarme marié, 2 enfants, échelon exceptionnel, plus de vingt ans de service : 2 500 euros ;
- maréchal des logis-chef marié, 2 enfants, dix ans de service : 2 200 euros ;
- adjudant marié, 2 enfants, vingt et un ans de service : 2 700 euros ;
- adjudant-chef marié, 2 enfants, vingt-cinq ans de service : 2 800 euros ;
- major marié, 2 enfants, vingt-six ans de service : 3 000 euros.

En fonction de la situation familiale de l'intéressé et des jours de service hors du domicile, des primes peuvent s'ajouter à ces rémunérations. Un gendarme partant en opération extérieure hors du territoire national bénéficiera ainsi d'importantes primes. Il en sera de même d'un gendarme mobile en déplacement.

Pour le grade de gendarme, la limite d'âge est de 55 ans, pour maréchal des logis-chef de 56 ans, pour adjudant et adjudant-chef de 56 ans, pour major de 57 ans. Il est possible pour un sous-officier de gendarmerie de demander une pension de retraite à partir de quinze ans de service. Ces dispositions feront très certainement l'objet de modification en raison des réformes touchant aux retraites.

De manière synthétique, tous les gendarmes bénéficient des avantages matériels suivants :

- formation rémunérée ;
- sécurité de l'emploi ;
- logement de fonction concédé à titre gratuit ;
- possibilité de mobilité dans les affectations ;
- neuf semaines de permissions, auxquelles s'ajoutent quinze jours de permissions complémentaires ;
- réduction de 75 % sur les tarifs SNCF.

17. Quel est le régime de travail ?

Le régime de travail des gendarmes est très variable d'une unité à une autre, en fonction des nécessités opérationnelles du service d'appartenance. D'une manière générale, il faut bien avoir conscience que vous vous destinez à une profession demandant une large disponibilité. Vous pourrez, le cas échéant, travailler la nuit, le week-end ou les jours fériés. De même, les gendarmes mobiles effectuent des missions de plusieurs semaines hors de leur domicile. De manière évidente, ces conditions de travail auront un impact sur votre vie personnelle, familiale et privée.

Sur le plan des congés, les gendarmes bénéficient de neuf semaines de permissions, auxquelles s'ajoutent quinze jours de permissions supplémentaires.

18. Comment se déroulent les premières années de la carrière ?

Pendant deux ans, vous serez gendarme sous contrat. Vous devrez préparer le Certificat d'aptitude technique (CAT). L'obtention du CAT vous permettra de devenir sous-officier de gendarmerie de carrière et de poursuivre votre parcours professionnel en gendarmerie.

En cas d'échec au CAT – ce qui est très rare en pratique –, vous devrez quitter la Gendarmerie nationale.

Devenu gendarme de carrière, vous pourrez passer un diplôme au choix :

- officier de police judiciaire (gendarmerie départementale) ;
- diplôme d'arme (gendarmerie mobile et garde républicaine) ;
- diplôme de spécialité (technicien en investigation criminelle, motocycliste, pilote de véhicule rapide d'intervention, spécialiste montagne, pilote d'hélicoptère, plongeur, maître-chien, cavalier, informaticien...).

19. Quelles sont les perspectives de carrière ?

Le passage de l'un de ces diplômes n'est en aucun cas obligatoire. En revanche, il faut bien être conscient qu'il vous permettra de monter en grade en devenant maréchal des logis-chef, adjudant, adjudant-chef et major.

Comme toute promotion, ces passages de grades vous permettront de bénéficier d'une meilleure rémunération, de responsabilités plus valorisantes, mais aussi de mutations.

Deux voies sont offertes aux gendarmes voulant devenir officier de gendarmerie :

- les sous-officiers titulaires d'un diplôme de licence ou d'un titre professionnel peuvent tenter le concours semi-direct de l'école des officiers de gendarmerie (EOGN de Melun, en Seine-et-Marne) ;
- les majors peuvent postuler au concours « rang » de l'EOGN.

20. Quelle est l'actualité de la profession ?

Dans le cadre du schéma national d'intervention décidé par le ministre de l'Intérieur, la gendarmerie a, d'une part, adapté l'équipement des brigades territoriales dont les personnels sont *de facto* les primo-engagés sur un événement dans leur circonscription et, d'autre part, renforcé les capacités de ses unités d'intervention spécialisées, dont le maillage a été densifié avec la mise en place des pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie « Sabre » (PSIG Sabre). Ces derniers, créés à la suite des attentats de novembre 2015, constituent, en cas d'attentat ou de tuerie planifiée, des éléments d'intervention de proximité, disposant d'un niveau de formation et d'équipements spécifiques. Ils constituent une capacité territorialisée d'intervention immédiate dans l'attente du renfort du GIGN et de ses antennes. Pour la gendarmerie comme pour la police, d'importants efforts de renouvellement du parc automobile, de modernisation des bâtiments et de dotation en équipements tactiques (gilets lourds, casques blindées et fusils mitrailleurs HK G-36) ont été accomplis ces dernières années.

Les caméras-piétons seront de plus en plus déployées au sein des unités de terrain.

D'autre part, une instance de contrôle parlementaire des forces de l'ordre sera mise en place afin d'évaluer leur action.

Outre la généralisation des caméras-piétons pour les policiers et les gendarmes, la loi du 25 mai 2021 pour une sécurité préservant les libertés prévoit de développer les caméras embarquées dans les véhicules et l'utilisation de drones pour la capture d'images. D'autre part, cette loi limite les possibilités de réduction de peine pour les auteurs de violences à l'encontre des forces de l'ordre.



Florian, 24 ans, lauréat du concours externe de sous-officier de gendarmerie, élève au sein de l'école de gendarmerie

“

Avant mes études de droit (j'ai suivi deux années de droit au sein de la faculté de droit d'Aix-Marseille), je n'avais pas spécialement envisagé de devenir gendarme. C'est en m'intéressant à l'actualité et en suivant des cours de droit pénal et de procédure pénale que cette envie m'est venue. Je me suis renseigné sur Internet et auprès d'un cousin qui sert depuis quelques années en gendarmerie départementale. Je me suis dit que cette profession était variée, utile à la société, enrichissante sur le plan personnel et pourrait me donner l'opportunité de pratiquer la procédure pénale de manière très concrète dans le cadre d'enquêtes judiciaires.

J'ai consacré près d'une année à la préparation du concours. Compte tenu de la grande sélectivité du concours, je pense vraiment qu'il est fondamental de se préparer bien à l'avance. J'ai concentré mes efforts sur l'ensemble des points essentiels : remise à niveau en orthographe et grammaire, amélioration des capacités de réflexion et de rédaction, approfondissement de la culture générale, découverte du métier de gendarme et du cadre institutionnel, sans oublier les tests psychotechniques et le sport.

Un manuel sur le concours et un manuel d'annales corrigées sont réellement d'excellents supports pour organiser son travail et structurer sa préparation.

L'épreuve de composition est la seule épreuve écrite d'admissibilité, donc cela passe très vite et il faut être bien concentré. Quelques semaines plus tard, en fonction des résultats, on est convoqué aux épreuves d'admission.

Le même jour que les épreuves d'admission, on répond à deux inventaires de personnalité (questions de personnalité et de mise en situation professionnelle) et on passe un entretien individuel avec un psychologue. Ceux-ci ne sont pas notés : ils visent à déterminer notre profil psychologique et notre personnalité.

L'épreuve d'aptitude professionnelle dure 35 minutes, qui passent très vite. Il s'agit de tests psychotechniques et de logique, auxquels il faut être préparé même si cette épreuve n'est pas notée.

Les deux épreuves d'admission qui sont notées sont les épreuves sportives et l'entretien avec le jury.

Lors des épreuves sportives, l'effort est bref mais vraiment intense : il faut être bien préparé et savoir « tout donner » lors des différents exercices.

L'entretien avec le jury est vraiment l'épreuve la plus déterminante de tout le concours. Il comprend 10 minutes de préparation pour le sujet tiré au sort, suivies de 20 minutes d'exposé et de discussion avec le jury.

La dernière étape du parcours de sélection est la visite médicale, qui comporte notamment une détection de la consommation de produits stupéfiants.

Il est également important de savoir que l'ordre d'entrée en école de gendarmerie se fait selon le classement aux épreuves. Les candidats les mieux classés au concours entreront plus vite en école. Je suis désormais en école de gendarmerie. L'ambiance est excellente, mais la discipline est stricte et on attend de chacun une totale implication physique, morale et intellectuelle. ”

Magali, 28 ans, sous-officier de gendarmerie depuis trois ans au sein de la gendarmerie départementale, ancien gendarme adjoint volontaire

“ Avant de devenir sous-officier de gendarmerie, j'ai passé deux ans au sein de la Gendarmerie nationale en tant que gendarme adjoint volontaire. J'ai exercé mes missions dans une brigade de gendarmerie départementale de l'Essonne. Le travail était intéressant car, étant situés dans une zone périurbaine à proximité de banlieues difficiles, nous ne manquions jamais de travail. Il a également été très stimulant, lors de certaines opérations de sécurisation départementale ou de soutien à des enquêtes judiciaires, de pouvoir collaborer de manière très directe avec plusieurs services de la Police nationale.

J'ai pu passer le concours de sous-officier de gendarmerie réservé aux gendarmes adjoints volontaires. Pour préparer ce concours, il est très important de bien connaître l'ensemble des éléments du programme de formation des gendarmes adjoints volontaires. Un manuel comportant les annales des sessions précédentes du concours est également un élément indispensable à une préparation sérieuse. Il est également essentiel, surtout en ayant eu une expérience en tant que gendarme adjoint volontaire, de bien connaître l'organisation générale de la Gendarmerie nationale et ses principales missions. Lors de l'oral, le jury pose régulièrement de ces questions sur ces points, ainsi que sur la déontologie des gendarmes.

Après ma réussite au concours de sous-officier de gendarmerie et ma formation en école, j'ai pu être de nouveau affectée au sein de la gendarmerie départementale. Je sers désormais dans une brigade de gendarmerie départementale située dans un village d'un millier d'habitants en Bourgogne. Si l'on inclut les communes du ressort de notre brigade, nous sommes chargés de la sécurité publique d'environ 7 000 personnes. Notre brigade comprend un adjudant-chef, un adjudant, quatre sous-officiers de gendarmerie et trois gendarmes adjoints volontaires.

Nos missions sont très variées. En effet, outre l'accueil et la prise de la plainte à la brigade, nous assurons des missions de contrôle routier, de sécurisation, de procédures judiciaires en matière de délits mineurs (et de soutien aux brigades de recherche pour les délits plus graves) et de réponses aux appels sur le « 17 ». Ces derniers appels sont eux-mêmes très divers : différends de voisinage ou entre époux, individus et véhicules suspects, cambriolages... Lors des permanences de nuit, notre brigade peut être amenée à prendre le « tour de garde » d'une autre brigade limitrophe. À ce moment-là, il peut nous arriver de nous rendre sur des missions situées à plusieurs dizaines de kilomètres. ”

**Thibault, 27 ans, sous-officier de gendarmerie depuis quatre ans
au sein de la gendarmerie mobile**

“

J’ai choisi de servir en gendarmerie mobile après mon école de gendarmerie par goût de l’action, du sport, du travail en équipe et des voyages. Notre escadron se trouve en Normandie, mais nous ne sommes que rarement engagés à proximité de notre lieu d’implantation.

Nos missions principales sont à Paris (transfert et garde du Palais de justice, encadrements de manifestations sociales ou de grands événements, sécurisation du métro et des grandes gares...), en banlieue (contrôles et sécurisation, soutien aux PSIG des zones périurbaines...) et en outre-mer (une à deux fois par an, nous nous rendons pour plusieurs semaines dans les territoires et départements ultramarins). Il nous arrive également de prêter assistance à des services judiciaires de la gendarmerie pour des opérations de grande ampleur, comme une perquisition dans un camp de gens de voyage ou un dispositif d’interception d’un convoi de véhicules volés.

J’apprécie énormément la camaraderie qui peut régner au sein de notre unité, l’expérience de nos gradés et la qualité de nos officiers. Nous sommes une unité solide, qui peut assurer des missions extrêmement variées et toutes les mener à bien. ”

**Marc, chef d’escadron (commandant), membre du jury du concours
de sous-officier de gendarmerie**

“

Le concours de sous-officier de gendarmerie attire chaque année de nombreux jeunes. Le concours est très sélectif, ce qui nous permet de ne retenir que les candidats qui nous paraissent être les meilleurs.

Sur le plan moral et psychologique, nous nous attachons à recruter des jeunes gens ayant une réelle maturité personnelle, un sens de la droiture et de l’honnêteté, une aptitude à rester maître de soi dans des situations difficiles et une volonté de servir l’intérêt général. Ces traits sont examinés lors des questions de personnalité et lors de l’entretien avec le jury.

Nous souhaitons également que les candidats connaissent correctement l’organisation de la Gendarmerie nationale et les principales missions, notamment pour ceux qui passent le concours réservé aux gendarmes adjoints volontaires. Ils doivent être conscients des servitudes propres à une carrière en gendarmerie : port de l’uniforme et d’une arme de service, cadre hiérarchique, statut militaire, vie en collectivité, disponibilité pour les missions et risques professionnels. Ainsi, lors de l’oral, il est important qu’un candidat sache exprimer ses motivations pour servir en gendarmerie, connaisse le statut et les missions d’un gendarme, et qu’il comprenne les grandes lignes de l’organisation de la Gendarmerie nationale.

Les qualités de l’expression écrite sont également examinées lors des épreuves de composition ou de connaissances professionnelles. Le sport est aussi un facteur important et on ne saurait trop recommander aux candidats de travailler avec sérieux cet aspect du concours, sans même attendre le résultat des épreuves d’admissibilité.

Il ne faut pas, en effet, oublier que la préparation du concours de gendarme est un travail de longue haleine, qui demande de la rigueur et de l’organisation. C’est seulement à ce prix que l’on peut espérer réussir un concours aussi sélectif. ”



La vocation de ce test est de vous évaluer avant de commencer votre préparation aux épreuves du concours de sous-officier de gendarmerie.

Ce test est organisé par type d'épreuve. Il n'y a qu'une seule bonne réponse par question.

Après ces séries de QCM relatifs aux différentes épreuves du concours, un corrigé et un bilan vous sont proposés.

Composition (concours externe)

1 Dans la rédaction d'une composition, le suivi d'un plan est :

- a. indispensable. b. envisageable.
 c. facultatif. d. déconseillé.

2 Il est préférable de rédiger des phrases :

- a. sous forme de listes avec des tirets.
 b. longues et comportant plusieurs idées par phrase.
 c. courtes et comportant une seule idée par phrase.
 d. sans verbe.

3 Le préfixe « dys » a pour sens :

- a. beau. b. complexe. c. laid. d. mauvais.

4 Les connecteurs logiques « de même que, plus que, de la même façon que, comme, comme si... » sont utilisés pour exprimer :

- a. une alternative. b. une comparaison.
 c. une liaison. d. une opposition.

5 En matière de ponctuation, à quoi le sert le point-virgule ?

- a. Marquer la fin d'une phrase.
 b. Indiquer le fait qu'une idée n'est pas totalement exprimée.
 c. Séparer deux aspects d'une même idée.
 d. Indiquer un élément accessoire à une phrase principale.

Connaissances professionnelles (concours interne)

6 La Gendarmerie nationale est rattachée au ministère de l'Intérieur :

- a. Vrai b. Faux

7 Les gendarmes sont des militaires :

- a. Vrai b. Faux

8 La gendarmerie n'a aucune mission de police judiciaire :

- a. Vrai b. Faux

9 La Garde républicaine appartient à la Gendarmerie nationale :

- a. Vrai b. Faux

10 La lutte contre la délinquance est la principale mission des PSIG :

- a. Vrai b. Faux

Inventaires de personnalité et entretien avec un psychologue

11 Aimez-vous les jeux d'argent (poker, paris sportifs, cartes à gratter, ...) ?

- a. Oui, beaucoup.
 b. Oui, parfois.
 c. Non, jamais.

12 Avez-vous peur de prendre la parole en public ?

- a. Oui, beaucoup.
 b. Oui, parfois.
 c. Non, jamais.

Aptitude professionnelle

13 J'ai des billes dans mon sac. Si j'en avais eu le double, j'en aurais 30 de plus. Combien ai-je de billes dans mon sac ?

- a. 20. b. 30. c. 40. d. 60.

14 Des vautours se reposent sur un éperon rocheux. Cinq s'envolent puis trois reviennent. Il y en a alors 12. Combien de vautours y avait-il au départ sur cet éperon rocheux ?

- a. 12. b. 13. c. 14. d. 16.

15 Quel est l'intrus dans la liste suivante : « courageux - encourager - courir - courage » ?

- a. Courageux. b. Encourager. c. Courir. d. Courage.

Entretien avec le jury

16 Le numéro général d'urgence est :

- a. 12. b. 15. c. 17. d. 112.

17 Qui décide de la mise en œuvre des poursuites pénales ?

- a. L'officier de police judiciaire.
 b. Le procureur de la République.
 c. Le directeur général de la gendarmerie nationale.
 d. Le juge d'instruction.

18 L'oral débutera par une présentation du candidat :

- a. Vrai b. Faux

19 En répondant à une question du jury, il convient de regarder uniquement la personne qui a posé la question :

- a. Vrai b. Faux

20 Lors de l'oral, il n'est pas souhaitable de demander des précisions au jury si une question paraît peu claire :

- a. Vrai b. Faux

Évaluation numérique

21 En informatique, le sigle PC signifie :

- a. puissance de calcul b. *personal computer*
 c. poste de commandement d. partie centrale

22 En informatique, un virus est :

- a. un logiciel performant
 b. un jeune apprenti dans le domaine informatique
 c. un programme malveillant
 d. un génie de l'informatique

23 En informatique, l'adjectif *wireless* signifie :

- a. sans fil. b. filaire. c. haut débit. d. faible débit.

Corrigé

Composition

- ① a. ② c. ③ d. ④ b. ⑤ c.

Connaissances professionnelles

- ⑥ a. ⑦ a. ⑧ b. ⑨ a. ⑩ a.

Inventaires de personnalité et entretien avec un psychologue

⑪ b. ou c. La Gendarmerie nationale est à la recherche de candidats au profil stable (les jeux d'argent peuvent être considérés comme une addiction).

⑫ b. ou c. Un gendarme est un agent de l'autorité. Il doit faire preuve d'une bonne confiance en lui pour satisfaire à ses missions.

Aptitude professionnelle

- ⑬ b. ⑭ c. ⑮ c.

Il faut compléter le nombre de lettres de chaque mot.

Entretien avec le jury

- ⑯ d. ⑰ b. ⑱ a. ⑲ b. ⑳ b.

Évaluation numérique

- ㉑ b. ㉒ c. ㉓ a.

Tableau d'analyse du score

	Réponses correctes	Vous avez entre 0 et 2 réponses correctes	Vous avez 3 ou 4 réponses correctes	Vous avez 5 réponses correctes
Composition (questions 1 à 5)	... / 5	<p>Votre résultat montre que vous devez travailler à fond les épreuves écrites et le français. Les fiches de méthodologie (à partir de la p. 35) et les entraînements (à partir de la p. 47) vous aideront à mettre toutes les chances de votre côté pour réussir !</p>	<p>Rendez-vous à la p. 35, prenez connaissance des fiches proposées et approfondissez votre maîtrise du français. Testez ensuite vos acquis grâce aux différents types d'entraînements. Vous y êtes presque !</p>	<p>Bravo ! Consolidez vos connaissances en lisant les fiches de méthodologie (à partir de la p. 35) et continuez de vous exercer avec les entraînements à partir de la p. 47.</p>
Connaissances professionnelles (questions 6 à 10)	... / 5	<p>Votre résultat montre que vous devez travailler à fond votre connaissance de la Gendarmerie nationale. Sa présentation (à partir de la p. 217) vous aidera à mettre toutes les chances de votre côté pour réussir !</p>	<p>Rendez-vous à la p. 217 et prenez connaissance de la présentation de la Gendarmerie nationale. Vous y êtes presque !</p>	<p>Bravo ! Perfectionnez encore votre connaissance de la Gendarmerie nationale en vous entraînant (à partir de la p. 70).</p>
Inventaires de personnalité et entretien avec un psychologue ; aptitude professionnelle (questions 11 à 15)	... / 5	<p>Votre résultat montre que vous devez travailler à fond les tests psychotechniques et les questions de personnalité. Les fiches de cours (à partir de la p. 104) et les entraînements (à partir de la p. 126) vous aideront à mettre toutes les chances de votre côté pour réussir !</p>	<p>Rendez-vous à la p. 104 et prenez connaissance des fiches proposées. Testez ensuite vos acquis grâce aux différents types d'entraînements. Vous y êtes presque !</p>	<p>Bravo ! Consolidez vos connaissances en lisant les fiches de cours (à partir de la p. 104) et continuez de vous exercer avec les entraînements à partir de la p. 126.</p>

<p>Entretien avec le jury (questions 16 à 20)</p>	<p>... /5</p>	<p>Votre résultat montre que vous devez travailler à fond votre connaissance de la Gendarmerie nationale et des missions d'un gendarme. Les fiches de cours (à partir de la p. 169) et les entraînements (à partir de la p. 242) vous aideront à mettre toutes les chances de votre côté pour réussir !</p>	<p>Rendez-vous à la p. 171 et prenez connaissance des fiches proposées. Testez ensuite vos acquis grâce aux différents types d'entraînements. Vous y êtes presque !</p>	<p>Bravo ! Consolidez vos connaissances en lisant les fiches de cours (à partir de la p. 169) et continuez de vous exercer avec les entraînements à partir de la p. 242.</p>
<p>Évaluation numérique (questions 21 à 23)</p>	<p>... / 3</p>	<p>Votre résultat montre que vous devez travailler à fond votre connaissance du numérique. Les éléments de cours (à partir de la p. 263) et les entraînements (à partir de la p. 271) vous aideront à mettre toutes les chances de votre côté pour réussir !</p>	<p>Rendez vous à la p. 263 et prenez connaissance des éléments de cours proposés. Testez ensuite vos acquis grâce aux différents types d'entraînements. Vous y êtes presque !</p>	<p>Bravo ! Consolidez vos connaissances en lisant les éléments de cours (à partir de la p. 263) et continuez de vous exercer avec les entraînements à partir de la p. 271.</p>

SOUS-OFFICIER DE GENDARMERIE

Tout-en-un

Mettez toutes les chances de votre côté

Un livre complet

► TOUT SAVOIR SUR VOTRE CONCOURS ET VOTRE MÉTIER

20 questions-réponses pour être informé de ce qui vous attend

► ACQUÉRIR LA MÉTHODE

- Test d'**auto-évaluation** pour personnaliser vos révisions
- **Plannings de révisions** pour organiser votre préparation
- **Accompagnement** pas à pas

► RETENIR LE COURS

18 fiches pour maîtriser les connaissances indispensables

► S'ENTRAÎNER DE MANIÈRE INTENSIVE

150 exercices corrigés

► SE METTRE DANS LES CONDITIONS DU JOUR J

grâce à 20 sujets corrigés (annales 2021 incluses)

► ÊTRE PRÊT POUR L'ORAL

à l'aide de 150 questions possibles et 2 simulations d'entretien commentées

► SUIVRE LES CONSEILS DU FORMATEUR

pour comprendre les attentes du jury et déjouer les pièges

► OFFERT en ligne

20 tutos sur l'aptitude professionnelle

Toutes les épreuves du concours

► ADMISSIBILITÉ

- Composition (concours externe)
- Connaissances professionnelles (concours interne)

► ADMISSION

- Inventaires de personnalité
- Aptitude professionnelle
- Entretien avec un psychologue
- Entretien avec le jury
- Évaluation numérique
- Épreuve physique

Un auteur spécialiste du concours, enseignant et formateur au plus près de la réalité des épreuves

Admis, la collection la + complète



Le Tout-en-un
pour une préparation complète



Les Entraînements
pour se mettre en condition



Les Fiches
pour aller à l'essentiel

Un site dédié aux concours : www.vuibert.fr

ISSN : 2109-9305
ISBN : 978-2-311-21400-0



9 782311 214000

Vuibert
N°1 DES CONCOURS